

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE.

- 1.1 Identification de la préparation: **DESTOP LIQUIDE
Flacon de 1 L**
- 1.2 Identification de la société: RECKITT BENCKISER FRANCE
15 rue Ampère,
91748 MASSY CEDEX
France
☎: 01 69 93 17 00
Fax: 01 69 93 19 99
Service.consommateurs@reckittbenckiser.com
- Services techniques: RECKITT BENCKISER FRANCE
Recherche & Développement,
98 route de Sours,
BP 835,
28011 CHARTRES CEDEX
France
☎: 02 37 24 78 00
Fax: 02 37 24 78 47
- 1.3 Appel d'urgence: **ORFILA
☎ 01 45 42 59 59**

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

C – Corrosif. Contient de la soude caustique.

Provoque de graves brûlures

- ☐ Contact avec les yeux: Peut provoquer des dommages irréversibles.
- ☐ Contact avec la peau: Peut provoquer de graves brûlures chimiques.
- ☐ Inhalation: L'inhalation de vapeurs peut provoquer l'irritation du système respiratoire.
- ☐ Ingestion : L'ingestion peut provoquer de graves dommages irréversibles, voire même mortels.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- ☐ Nature: Solution aqueuse d'hydroxyde de sodium et hydroxyde d'ammonium destinée au débouchage des siphons et des canalisations. Flacon de 1 litre.

❑ Composants contribuant au danger:

Nom	# CAS	# EINECS	Composition	Symboles de danger	Phrase de risque
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	5 – 15 %	C	R35
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	215-647-6	0 – 0,5 %	C, N	R34, 50
Agents de surface non-ioniques	68515-73-1	500-220-1	0 - 0,5 %	Xi	R41
Colorant violet	6358-30-1	228-767-9	0 - 0,001	Xi	R43

- C Corrosif
- N Dangereux pour l'environnement
- Xi Irritant
- R35 Provoque de graves brûlures
- R34 Provoque des brûlures
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques
- R41 Risque de lésions oculaires graves
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

4. PREMIERS SECOURS

- ❑ Assistance médicale : **Consulter immédiatement un médecin en cas de contact avec les yeux ou la peau, d'ingestion ou d'inhalation.**
- ❑ Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- ❑ Contact avec la peau: Retirer les vêtements souillés et rincer la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin
- ❑ Ingestion: Rincer abondamment la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin immédiatement.
- ❑ Inhalation: Après inhalation du produit ou des fumées en cas d'incendie, respirer de l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

La composition de la préparation est déposée auprès du Centre Anti-Poisons de Nancy :

CENTRE ANTI-POISONS ET DE TOXICOVIGILANCE DE NANCY

Hôpital Central
 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
 54035 Nancy Cedex
 Tel 03 83 32 36 36
 Email : cap@chu-nancy.fr

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- ☐ Danger spécifique: Produit non combustible. Le contact avec certains métaux peut déclencher le dégagement d'hydrogène inflammable. Le contact avec certains produits chimiques peut déclencher des réactions violentes et des explosions.
- ☐ Moyens d'extinction: Extincteur à eau, mousse, poudre ou dioxyde de carbone.
- ☐ Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone et d'autres éléments. Sous l'effet de la chaleur, le produit peut libérer des gaz irritants.
- ☐ Moyens de protection: Appareils respiratoires et vêtements de protection.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Porter des gants imperméables, des vêtements et des lunettes de protection pendant l'évacuation des produits afin d'éviter tout contact avec les déchets. Attention aux risques de chutes, le produit rend le sol glissant.

- ☐ Protection de l'environnement : Eviter la dispersion du produit dans les égouts et les cours d'eaux, en l'absorbant avec un matériau inerte (sable, sciure). Avertir les autorités si de grandes quantités ont été déversées.
- ☐ Petites quantités (± 1 L): Absorber le produit avec un matériau inerte. Eliminer les résidus restant en rinçant à l'eau.
- ☐ Moyennes & grandes quantités: Absorber les matières avec du sable, de la terre, de la sciure de bois ou tout autre matériel inerte et transférer l'ensemble dans un container adéquat pour évacuation. Contacter les autorités pour organiser l'élimination des déchets. Eliminer ensuite les résidus en rinçant à l'eau.

Voir également sections 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Manipulation: Eviter tout contact direct avec le produit.
- 7.2 Stockage: Conserver le produit dans son emballage fermé, dans un endroit frais et sec, à l'abri du gel et hors de la portée des enfants. Ne pas stocker à proximité de produits acides ou oxydants.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- ☐ Valeurs limites d'exposition en France :
 - Pour l'hydroxyde de sodium: VME = 2mg/m^3 (France) Données INRS
 - Pour l'hydroxyde d'ammonium: VLEP = $10\text{ppm} = 7\text{ mg/m}^3$ (8h) Données INRS
- ☐ Protection individuelle:
 - Respiratoire: Pas nécessaire si le produit est utilisé dans un endroit suffisamment ventilé.
 - Mains: Port de gants recommandé.

- Yeux: Porter des lunettes de protection
- Corps: Porter des vêtements de protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Ne pas boire, manger ni fumer pendant l'utilisation.

Ne pas transvaser dans un autre flacon, ne pas réutiliser le flacon.

9. PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

- ☐ Etat physique: Liquide.
- ☐ Odeur: ammoniacque
- ☐ Couleur: violet
- ☐ Solubilité: complètement soluble dans l'eau
- ☐ Masse volumique: 1,195– 1,115 g/mL à 20°C
- ☐ pH: 13 (produit pur)
- ☐ Point éclair: > 100°C
- ☐ Viscosité : équivalente à celle de l'eau

10. STABILITE ET REACTIVITE

- ☐ Conditions à éviter: Ne pas exposer à des températures supérieures à 40°C.
- ☐ Matériaux à éviter: Peut réagir violemment au contact des métaux et des acides.
- ☐ Produits de décomposition: Dégagement d'hydrogène au contact de certains métaux (Aluminium, zinc, étain et leurs alliages). Dégagement d'ammoniac et d'oxydes d'azote en cas d'augmentation de la température.

Ne mélanger avec aucun autre produit chimique.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

☐ Toxicité aigue:

DL 50 (oral, rat) > 2000 mg/kg (calcul basé sur les données matières premières)

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Du fait de son pH élevé, le produit peut avoir un effet néfaste sur l'environnement aquatique.

Les agents de surface présents sont conformes au niveau de biodégradabilité requis par l'application du Règlement Détergents 2004/648/EC.



RECKITT BENCKISER FRANCE
15 rue Ampère
91748 MASSY CEDEX
France

DESTOP LIQUIDE

N° 0075052
23/07/09

Information composant :

Ecotoxicité	ammoniac	CL50 = 0,008 mg/L rainbow trout
		CL50 = 0,024 mg/L bluegill
		CL50 = 0,66 mg/L water flea
		CL50 = 8,2 mg/L fathead minnow

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- ☐ Par l'utilisateur: Mise à la poubelle de l'emballage vide après rinçage et rebouchage.
- ☐ Quantités importantes: Destruction par un organisme spécialisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ☐ Règlement transport terrestre (ADR/RID) : UN 1719 Liquide alcalin caustique, Classe 8, Groupe d'emballage II
- ☐ Règlement transport maritime IMDG : UN 1719 Liquide alcalin caustique, Classe 8, Groupe d'emballage II
- ☐ Règlement transport aérien IATA: UN 1719 Liquide alcalin caustique, Classe 8, Groupe d'emballage II
- ☐ Numéro ONU: UN 1719

Quantité limitées ADR/RID LQ22

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**Préparation classée Corrosive.**

Les mentions réglementaires suivantes figurent sur l'étiquette:

- **C Corrosif. Contient de l'hydroxyde de sodium (Soude caustique).**
- **R35 Provoque de graves brûlures**
- S1/2 Conserver sous clé et hors de la portée des enfants
- S24/25 Eviter le contact avec les yeux et la peau.
- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste
- S27/28.2 Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
- S50 Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques
- S56 Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux
- S64 En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente)



RECKITT BENCKISER FRANCE
15 rue Ampère
91748 MASSY CEDEX
France

Pour les ingrédients : www.rbeuroinfo.com

DESTOP LIQUIDE

N° 0075052
23/07/09

☐ Directives européennes d'application pour ce produit:

Directive du Conseil du 7 juin 1988 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des états membre relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses (88/379/CEE), transcrite par l'arrêté du 21 février 1990 et modifiée par la Directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999.
Règlement 1907/2006/EC, Annexe II.

16. AUTRES INFORMATIONS

☐ DESTOP est une marque déposée.

Formule N° 0075052. Emission du 02/07/08.

Rappel des phrases de risque énoncées à la rubrique N°3 :

- C Corrosif
- N Dangereux pour l'environnement
- Xi Irritant
- R35 Provoque de graves brûlures
- R34 Provoque des brûlures
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques
- R41 Risque de lésions oculaires graves
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.